

ENQUETES ET CHANTIERS

1. - TALLARD ET ESPINASSES

Venterol, Pelleautier, Vitrolles et Esparron
Corrections et additions à la *Gallia Judaica* d'Henri Gross

Dans sa *Gallia Judaica*, H. Gross donne deux noms de communautés qu'il édite sous leur forme hébraïque : טלארט¹ et לאפינאשע². Ces deux communautés sont citées à propos de deux descendants de Yedidyah de Melun dans l'exposé généalogique concernant ce maître qui figure dans un exemplaire du *Talmud*, manuscrit conservé sous le n° 95 du fonds hébreu de la Bayerische Staatsbibliothek de Munich.

Contrairement à ce que propose H. Gross pour le premier, il ne s'agit pas du bourg normand de Tillières, en latin : *Tugularia*, dans le département de l'Eure, arrondissement d'Evreux. Ni, comme il le suggère pour le second, d'Epineuse, dans le département de la Seine, ou d'Epineux, dans le département de la Mayenne, et moins encore d'Epanse [Épense], autrefois Epences dans le département de la Marne, arrondissement de Sainte-Menehould.

Il s'agit, en fait, de deux communautés fort proches l'une de l'autre : Tallard³ et l'Espinasses⁴ qui sont situées toutes deux sur la rive droite de la Durance, aux confins du Dauphiné et du Comté de Provence. Aux noms de ces deux communautés où vécurent des Juifs à la fin du XIII^e et au cours du XIV^e siècle il faut encore ajouter, dans un premier temps, le nom d'une troisième communauté : Venterol⁵ située, elle, sur la rive gauche de la Durance. Nous savons, grâce aux publications de J. Shatzmiller, qu'une famille juive a demeuré un temps au moins à Venterol avant de s'établir à Tallard⁶. Henri Gross aurait pu arriver aux conclusions auxquelles nous sommes arrivés pour les deux premières communautés citées s'il avait tiré pleinement parti de trois manuscrits dont il use dans son ouvrage.

1. H. Gross, *Gallia Judaica, Dictionnaire Géographique de la France d'après les Sources Rabbiniques*, Paris, 1897 ; 2^e édition, Amsterdam, 1969, p. 219.

2. *Gallia, o.c.*, p. 270.

3. Canton de Tallard, arrondissement de Gap, département des Hautes-Alpes.

4. Canton de Chorges, arrondissement d'Embrun, département des Hautes-Alpes.

5. Canton de Turriers, arrondissement de Forcalquier, département des Alpes de Haute-Provence.

6. J. Shatzmiller, *Recherches sur la communauté Juive de Manosque au Moyen Age*, Paris-La Haye, 1973, p. 95 ; cf. encore J. Shatzmiller, « Paulus Christiani, un aspect de son activité anti-juive », dans *Hommage à Georges Vajda*, Louvain, 1980, p. 206 et 212-213.

Le premier est le manuscrit n° 2436 du fonds hébreu de la Bodleian Library d'Oxford⁷ où l'on trouve un colophon en hébreu ainsi formulé :

« *Moi, Menahem fils de r. Abaron — qu'il repose en Eden ! —, ai rédigé ce Humasb avec le Targum, les Cinq Megillot et les Haphtarot pour r. Jacob fils du saint — martyr — r. Salomon de Grenoble. Je l'ai écrit pour lui et dans sa maison dans la cité de Crest-Arnaut⁸. J'ai commencé le 1^{er} jour du mois de Shevat de l'année 5056 de la création du monde selon le grand comput⁹ et je l'ai terminé au mois de Tisbri. »¹⁰.*

On peut considérer la date du 6 janvier 1296 donnée dans le colophon du manuscrit comme la date extrême avant laquelle des Juifs ont subi le martyre à Grenoble, martyre au cours duquel périt sur le bûcher Salomon, père du Jacob de Crest pour qui fut copié l'ouvrage. De fait, ce furent dix notables de la communauté juive de Claix, dans le Graisivaudan, qui moururent à Grenoble, accusés mensongèrement d'avoir crucifié un enfant chrétien à l'occasion de la fête de Pâques de l'année 1282. La rumeur les accusait d'avoir mis à mort cet enfant, d'avoir fait cuire son corps et de l'avoir réduit en cendres pour en faire un électuaire que les Juifs devaient absorber le jour de Pâques, par dérision de la Passion du Christ¹¹. Jacob, fils du martyr Salomon de Grenoble, avait dû fuir le Graisivaudan après cette affaire et était venu se mettre sous la protection de l'évêque de Valence en s'établissant à Crest où il fit copier le manuscrit pour son usage.

A propos de Tallard¹², Gross cite, en plus de la généalogie de Yedidyah de Melun tirée du manuscrit n° 95 de Munich, le colophon du manuscrit n° 654 de la collection De Rossi de Parme¹³. Il se fourvoie complètement dans ses conclusions en éditant l'épigraphie latine qui est la traduction du second colophon hébreu figurant au recto du folio 427 du manuscrit :

« *Ego Isaac fil. R. Joseph scripsi hoc Macbazor ad usum sapientis R. Natbanel fil. R. Salomonis... absolvique illud die ix jiar feria V. an. 5064 a creatione mundi ut supputamus hic Talartii. »*

7. A. Neubauer, *Catalogue of the Hebrew Manuscripts in the Bodleian Library*.... Oxford, 1886, p. 681 et 1163.

8. Forme bâtarde et médiévale de *Crista Arnaudorum* — Crest des Arnaud —, nom latin de l'actuelle ville de Crest dans la Drôme.

9. Le jeudi 6 janvier 1296.

10. Dans le texte hébreu édité par Gross, *Gallia, o.c.*, article : « Grenoble », p. 143, les lettres indiquant les dizaines et les unités de l'année hébraïque manquent, alors qu'elles figurent dans le colophon du manuscrit et que l'auteur se réfère à la date correcte de l'année commune.

11. Nous connaissons ces détails par l'analyse d'un acte découvert dans les archives du château de Sassenage par Louis Royer, cité dans « Les Finances du Dauphiné », dans *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, LXIII, 7^e série, Gap, 1944, p. 20.

12. Gross, *Gallia, o.c.*, p. 219.

13. *J.-B. de Rossi, Manuscripti Codices Hebraici Bibliothecae J.-B. de Rossi*, III vol., Parme, 1803, n° 654. Ce manuscrit possède deux colophons hébreux. Le premier est inscrit de la main du scribe *Isaac fils de Joseph*, au recto du f° 241 du manuscrit et est dédié à *Isaac fils de Benjamin*, sans la mention explicite de la date, du comput de l'année et du lieu de la rédaction. On peut penser que l'ouvrage fut commencé à l'intention d'un premier mécène, peut-être en un autre lieu situé dans le Dauphiné et qu'il fut achevé à Tallard pour *Netan'el fils de Salomon* en 1304.

Dans le locatif *Talartii*, Gross reconnaît non la cité de Tallard aujourd'hui administrativement située dans le département des Hautes-Alpes, mais Tillières en Normandie. Le manuscrit de la collection De Rossi de Parme est un des rares Maḥzor du rite bourguignon qui nous soit parvenu et, de ce fait, ne peut avoir été copié en Normandie. Ce rituel est remarquable, entre autres, parce qu'il est le seul, à notre connaissance, à rapporter le texte de la *Seliḥah mi-Qedosbeī Grenoble* — la *Complainte sur les Martyrs de Grenoble* — composée par r. Moïse fils du rabbin Jacob fils de r. Isaac¹⁴ où se trouve mentionné, parmi les 10 martyrs qui périrent à Grenoble, qui par le feu et qui par l'eau bouillante, le nom du martyr Salomon, père de Jacob de Crest. Cette complainte fut copiée dans le rituel pour être lue à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la destruction du Temple de Jérusalem, le 9 *Ab* de l'année liturgique juive¹⁵. C'est r. Isaac fils de r. Joseph qui compila ce rituel à Tallard pour l'usage de r. Netan'el fils de r. Salomon le 9 *Iyyar* 5064 selon le comput hébreu en usage dans cette cité, date qui correspond au mercredi 15 avril de l'année chrétienne 1304. La proximité géographique de Grenoble dans le Dauphiné avec Tallard, situé sur la rive droite de la Durance, dans une terre sous suzeraineté provençale, nous contraint à identifier le טלארט — *Tallart* — du manuscrit avec la cité de Tallard, dépendant de la seigneurie du même nom que les chevaliers de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean-de Jérusalem avaient reçue en fief du comte de Provence dans les conditions que nous évoquerons en conclusion.

Nous trouvons la confirmation de cette localisation par deux voies différentes mais toutes les deux convergentes. La première est donnée par le tableau généalogique de Yedidyah de Melun figurant dans le manuscrit du *Talmud* conservé à Munich que nous avons déjà évoqué. Parmi les descendants directs de Yedidyah de Melun, qui descend lui-même de Joseph fils de Samuel nommé encore Joseph

14. Le nom de l'auteur est donné en acrostiche par les premières lettres de chacun des vingt-six quatrains. La *Complainte* a été signalée par L. Zunz dans sa *Literaturgeschichte der synagogalen Poesie*, Berlin, 1865, et le texte hébreu a été édité comme une *complainte sur un martyr inconnu dans la France du XIII^e siècle ?* par H. Shirmann dans ses *Qinūt 'al ba-Gezerūt be-'Eres Yisra'el, -' Afrīqab, 'Ashkenaz we-Ṣarfāt, in : Qobes 'Al Yad - Minora Manuscripta Hebraica* -, N.S. 3 (XIII), Jérusalem, 1939, p. 44-47. Ces auteurs, l'un à la suite de l'autre, avaient négligé l'en-tête du poème figurant dans le manuscrit qui explicitait le lieu du martyr. L. Zunz, dans sa *Geschichte und Literatur*, Berlin, 1854, et H. Shirmann, dans son édition du poème, l'attribuent par erreur, à cause de la métathèse accidentelle de deux des patronymes de l'auteur, à Moïse b. Yisḥaq b. Ya'aqob. Cf. encore L. Zunz, « Cod. Parme 654 », *Zeitschrift für Hebräische Bibliographie*, XIX, Francfort a. M., 1916, p. 61-64, où Zunz corrige le nom de l'auteur de la *Complainte*, mais introduit des erreurs dans les dates des colophons. H. Shirmann, dans une brève note en hébreu intitulée : *Qīnab 'al 'asarab qedoshīm me-qebūlat Grenoble*, parue dans *Sion*, XIX, Jérusalem, 1954, p. 66, signale quelques années plus tard que c'est Grenoble qui fut le lieu du martyr sans autres précisions. En dépit de l'importante correction qu'il apporte à son édition du poème, H. Shirmann réédite le nom de l'auteur de façon erronée. Le sujet de la *Complainte* avec sa traduction et l'histoire du martyr a été publié, pour la première fois, par G.E. Weil, « Le Mémorial Hébreu de Grenoble et l'Accusation de Meurtre Rituel de Claix, Pâques 1282 », dans *Bulletin du Consistoire Israélite de Lyon*, n° 63, Lyon, juin-juillet 1982, p. 11-14 ; et « Juillet 1282 : Un Martyre Juif à Claix », dans *Actualité-Dauphiné*, n° 43, Grenoble, juillet-août 1982, p. 63-68.

15. Ce mois correspond, en général, aux mois de juillet-août de l'année commune.

Bonfils de Limoges, on trouve à la troisième génération un rabbin nommé : *Isaac de l'Espinasse*, écrit en hébreu : הר"י יצחק דלאפינאשא , lui-même père d'un rabbin *Benjamin de Tallard*, écrit en hébreu : הר"ב בנימין דטלארט .

Aux différentes localisations proposées par H. Gross, nous opposerons celle de l'Espinasses dont l'orthographe ancienne était *Espinacie*, *Espinacii*, *Espinatie*, mandement de la châtellenie de Chorges, du bailliage de l'Embrunais dans le Dauphiné, dévolu par le comte de Provence au temporel des archevêques d'Embrun. Espinasses, bâtie comme Tallard sur la rive droite de la Durance, est située très exactement à une distance de 17 kilomètres de Tallard et l'on ne peut s'étonner de ce que le père et le fils aient vécu tous deux dans deux communautés situées à une aussi brève distance l'une de l'autre. Les Juifs se déplaçaient beaucoup à l'époque, en fonction des besoins de leur négoce ou de leurs activités, et l'enchevêtrement des divisions administratives, judiciaires et ecclésiastiques définissant les mandements, bailliages et évêchés, en dehors de périodes de troubles précises, n'apportait, dans ces contrées, que peu de gêne à leur établissement ou à leur déplacement ¹⁶.

La seconde preuve nous est apportée par les *Recherches* que Joseph Shatzmiller a consacrées à l'Histoire de la Communauté juive de Manosque ¹⁷. Dans les minutes des procès de la Cour temporelle de Manosque, tenus par l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui avait juridiction sur la cité, on voit apparaître, entre 1303 et 1316, le nom du *magister Isaac Coben de Tallard*, rabbin de Manosque, qui semble avoir soumis sa communauté à sa forte autorité pour la double raison que, par naissance, il était *koben* — prêtre — et que, par choix, il en était le *magister* — le rabbin — ¹⁸. Par des sources proprement hébraïques, on connaît la personnalité, mais aussi la science, de ce maître nommé en hébreu : *Yis'haq ben Yebudab ba-Koben de-Tallard* qui fut excommunié par des rabbins originaires de France sur la plainte de son élève r. Barukh qu'il avait froissé dans sa dignité. Cette affaire fit grand bruit et fut à l'origine d'une importante controverse rabbinique qui opposa des rabbins originaires de France à des rabbins originaires de Provence. Des échos de cette controverse nous ont été conservés dans un ouvrage de casuistique compilé par un rabbin italien Isaac b. 'Immanuel de Lattès dont la famille était originaire de Provence ¹⁹. Le *magister Isaac Coben* fut traduit devant la justice de la Cour temporelle de l'Hôpital à Manosque, accusé d'avoir excommunié Jacob fils de Jaucep, un des membres de la communauté juive de la ville. Cette accusation fut récusée par les témoins du rabbin et la Cour en tint quitte l'accusé. Isaac Kohen était, par ailleurs, un homme fort savant et réputé dont le nom apparaît comme décisionnaire dans différentes collections de décisions rabbiniques des XIII^e et XIV^e

16. On ne peut confondre *Espinasses* avec l'*Epine* — latin : *Spina* et *Espina* — qui était un mandement de la châtellenie du Buis dans le bailliage des Baronnie, hameau situé aujourd'hui dans le département des Hautes-Alpes à 10 km à l'ouest de Serres sur la route de Rosans-Nyons.

17. J. Shatzmiller, *o.c.*, p. 12-13 et 43-49.

18. J. Shatzmiller, *o.c.*, p. 51.

19. Ms. 24 fonds hébreu de la Oesterreichische Nationalbibliothek. Publié par M.H. Friedländer, *Rechtsgutachten des R. Isaak ben Immanuel de Lattas!* (Lattès), Nach einem Autograph aus der K.K.-Hofbibliothek zu Wien, Vienne, 1860, p. 34-35. Cf. A.Z. Schwarz, *Die Hebräischen Handschriften der Nationalbibliothek in Wien*, Vienne, Prague, Leipzig, 1925, n° 80.

siècles²⁰. Il est intéressant de noter à ce sujet que l'écrivain hébreu Qalonymos ben Qalonymos d'Arles, dans une épître fort instructive sur la vie de son temps, s'est excusé de n'être pas venu étudier à Manosque auprès de Isaac ben Jehudah ha-Kohen, qu'il avait rencontré à Arles et dont il appréciait la science, et cela uniquement parce que la ville de Manosque était sous l'influence des *Sarbatim* — des Juifs venant de France — qui n'observaient pas le respect dû aux maîtres reconnus dans les autres contrées. Nous savons que Tallard pas plus que Manosque n'était située dans le royaume de France au XIV^e siècle. Cependant la présence de deux des descendants de Yedidyah de Melun, nommément désignés par le titre de rabbin : *Isaac de l'Espinasses* et *Benjamin de Tallard*, demeurant près de Manosque qui puisait ses rabbins parmi les maîtres établis dans cette région de la Provence, peut contribuer à expliquer l'influence que des rabbins venus de France pouvaient exercer sur la communauté de cette ville, ainsi que l'avait évoquée Qalonymos ben Qalonymos²¹.

Nous nous appuyons enfin pour justifier notre attestation du nom de Tallard sur une dénonciation faite au cours de l'année 1286, une première fois devant le bailli de la ville de Manosque puis, une seconde fois, devant le gardien des Franciscains du couvent de la même ville. Dans cette dénonciation évoquée par J. Shatzmiller, il est dit que : *Elias judeus de Ventayrolio habitator Talardi* — Elie Juif de Venterol habitant de Tallard²² —, n'ayant pu enterrer son épouse, convertie au christianisme, dans le cimetière des Juifs de Tallard et s'étant vu refuser celui des Juifs de Sisteron, était venu enterrer secrètement son mort dans le cimetière des Juifs de Manosque²³. La dénonciation du geste du malheureux Elie avait pour seule raison de protéger les Juifs de la communauté de Manosque de l'accusation de ramener au Judaïsme les Juifs convertis au christianisme. En accomplissant cette délation, ceux qui la commettaient tentaient d'enlever aux inquisiteurs toute raison de priver la communauté juive de Manosque de son cimetière²⁴. La proximité de la communauté de Venterol, située sur la rive gauche de la Durance en face de Tallard, dans le comté de Provence et aux portes du Dauphiné, lève toute ambiguïté sur la localisation de ces trois communautés, situées non loin de Manosque. Nous constatons que les Juifs qui demeuraient dans ces terres situées dans la partie la plus septentrionale du Comté de Provence semblent avoir eu beaucoup de relations les uns avec les autres et s'être déplacés dans un périmètre géographique relativement réduit.

20. Ms. n° 2550 du fonds hébreu de la Bodleian Library d'Oxford, évoqué par A. Neubauer, « Nouvelles Collections de Consultations Casuistiques ». Réponse n° 114, *R.E.J.*, XII, Paris, 1886, p. 89 ; édité par A. Schreiber, *Response of the Sages of Provence* (heb.), Jérusalem, 1967, où se retrouvent certains des textes compilés par Isaac de Lattes et particulièrement la réponse signée par Isaac de Tallard à une consultation à lui adressée par Maestro Petit de Nyons — Isaac b. Mordekhay Qimhi —, l'un des financiers du dauphin Humbert II.

21. J. Shatzmiller, « Petite Epître de l'Excuse de Kalonymos Ben Kalonymos » (hébreu, *Šepbanūt*, X, Jérusalem, 1966, p. 22-23 et p. 38).

22. Venterol par où passe un chemin semi-circulaire dont les deux extrémités aboutissent par la Durance à Tallard, se trouve situé dans un cul-de-sac adossé à la montagne sur la rive gauche de la Durance.

23. J. Shatzmiller, « Paulus Christiani », *o.c.*, p. 212-213.

24. C'était la pratique courante, en dépit de la bulle pontificale promulguée à ce sujet par Innocent IV en 1246 interdisant aux chrétiens de priver les Juifs de leurs cimetières.

En dehors des documents hébreux et des minutes de la Cour temporelle de Manosque que nous avons cités, la présence de Juifs ayant vécu dans quelques mandements des deux seigneuries contiguës, Tallard et Vitrolles²⁵, situées aux confins du Dauphiné et de la Provence, est attestée par un certain nombre de pièces latines conservées dans les Archives de la Chambre des Comptes du Dauphiné, aux Archives Départementales de l'Isère à Grenoble et aux Archives Départementales des Hautes-Alpes à Gap²⁶.

Dans les Archives de la Chambre des Comptes du Dauphiné conservées à Grenoble, on trouve dans le compte des châtelennies de Furmeyer et Veynes dressé le 29 novembre 1310 par Raymond Philoche la mention d'un Juif de Tallard dont le nom n'a pas été retenu²⁷. Celui-ci a reçu à Veynes²⁸ la somme de 30 livres de monnaie faible pour l'usure d'un prêt de 200 livres qu'il avait consenti. En 1340, puis en 1341, Aquinée de Tallard²⁹ dit encore Aquinet de Tallard³⁰, venu vraisemblablement s'établir à Serres, châtelennie et siège du bailliage du Gapençais situé dans le Dauphiné voisin, paye pour chacune de ces deux années 5 florins valant 5 sous de gros pour la pension de sa vigne. La somme de 5 florins payée par Aquinet correspond aux sommes que l'on voit exigées des nouveaux arrivants dans les autres comptes de la châtelennie. Il y a tout lieu de penser que le Juif nommé Agnet qui paye en 1345, à Serres, 5 sous de gros pour la pension de sa vigne³¹, est la même personne. De la même façon, Acquinon fils d'Amigée évoqué en 1364 par le notaire Jacques Faure d'Upaix³² pour une dette impayée de 13 tournois d'argent qu'avaient contractée auprès de lui Durand Perrin et sa femme Jordana doit être le nom hébreu du même Juif relevé sur ses anciennes créances.

Dans les archives de Savines, conservées aux Archives Départementales des Hautes-Alpes³³, on trouve la mention d'un Juif nommé Conon qui demeurait à

25. Canton de Barcillonnette, arrondissement de Gap, département des Hautes-Alpes.

26. Nous voulons remercier, ici, M. Vital Chomel, directeur des Archives Départementales de l'Isère à Grenoble, et M. Playoust, directeur des Archives Départementales des Hautes-Alpes, pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la consultation des documents dont ils ont la charge.

27. Archives de l'Isère, 8 B 608 bis, f° 19 r°, Compte des châtelennies de Furmeyer et Veynes du 24 juin 1310 au 24 juin 1311.

28. Canton de Veynes, arrondissement de Gap, département des Hautes-Alpes.

29. Archives de l'Isère, 8 B 624, f° 66 v°, Compte de la châtelennie de Serres, du 24 juin 1339 au 24 juin 1340.

30. Archives de l'Isère, 8 B 625, f° 7 r°, 1^{er} cahier, Compte de la châtelennie de Serres, du 24 juin 1339 au 24 juin 1340.

31. Archives de l'Isère, 8 B 629, f° 3 r°, Compte de la châtelennie de Serres, du 24 juin 1343 au 24 juin 1344.

32. Archives de l'Isère, 8 B 638, f° 192 v°, Compte rendu par Jacques Faure, notaire à Upaix, des dettes dues aux Juifs que son oncle Pons Faure avait été chargé de recouvrer le 21 août 1350 par Bertrand du Clot, trésorier du Dauphiné.

33. Archives Départementales des Hautes-Alpes, E 12, original parchemin f° 13a.P, Guillaume, *Inventaire Sommaire des Archives Départementales des Hautes-Alpes*, Gap, 1887, Savines. Les pariers de Savines firent avec le dauphin Jean II une transaction, le 1^{er} novembre 1316, touchant à la juridiction des dauphins sur leur mandement qui relevait ainsi désormais du Dauphiné.

Pelleautier, un mandement de la seigneurie de Tallard³⁴. Le 11 février 1343/1344, ce Juif reçoit, sur la vente d'un immeuble, la valeur de 2 deniers 25 gros tournois, montant d'une créance à lui due pour des peaux d'agneaux livrées à Arnoux Spie et à sa femme Sesina. Pour régler diverses créances, les biens du couple avaient été liquidés et mis aux enchères par Arnoux Grangeti de Pelleautier, nommé curateur de ces biens par la cour du vicomte de Tallard. Par le même document, l'on apprend qu'un échange d'immeubles a été effectué entre Conon de Pelleautier et le Juif Creston de Posquières demeurant à Serres, châtellenie et siège du bailliage du Gapençais, située dans le Dauphiné voisin. Pour ce faire, Creston de Posquières avait commis Arnoux Juliani, notaire à Pelleautier, pour son procureur³⁵.

Dans les minutes du notaire Jean de Saint-Denys³⁶, nous trouvons évoqué un Juif nommé *magister Joce* d'Esparron, ainsi désigné du nom d'un des deux mandements qui, avec Vitrolles, composaient la seigneurie de Vitrolles, l'autre étant Barcillonnette. Le médecin Joce d'Esparron, à la suite de l'expulsion des Juifs de France en 1306, s'était donné, à la Balme, au dauphin Humbert I^{er} en compagnie d'un autre Juif du nom de Peyrez de Saint-Denis, suivant le mode et la forme usités pour les autres Juifs reçus avec faveur par le dauphin³⁷.

Dans les comptes de la châtellenie de Serres de 1337-1338 on trouve un Juif nommé Vialon dit Vitrole qui contribua pour une livre de cire au cens de 36 florins d'or payés au dauphin Humbert II cette année-là en une seule fois pour les dix années à venir CF438. Il y a tout lieu de considérer que le surnom de Vitrole attribué à Vialon désignait la seigneurie de Vitrolles située à quelques lieues de Serres. On peut penser, dès lors, que ce Vialon s'établit à Serres où il est à nouveau mentionné dans un compte de la châtellenie sans la mention du toponyme d'origine pour avoir vendu, entre 1346 et 1347, des sacs pour emmagasiner de l'avoine pour l'usage du dauphin³⁸. Deux maisons, l'une située rue *supérieure* et l'autre rue *publique* à Serres, furent acquises par le notaire Bertrand d'Agnitis et par son père du même Juif Vialon demeurant à Serres, selon la copie d'un original daté de 1378⁴⁰.

34. Pelleautier est aujourd'hui administrativement situé dans le canton de Gap, arrondissement de Gap, département des Hautes-Alpes. A cette époque, Tallard n'était plus dans la mouvance des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, mais avait été érigé en comté depuis 1326, cf. *infra* note 38.

35. *Inventaire, o.c.*, Savines, f^o 13.

36. Archives Départementales de l'Isère, *Minutes du notaire Jean de Saint-Denys*, n^o 116 : « Le 15 septembre 1306, ... lendemain de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ap. Balmam, dans l'île de Crémieu, en la maison du dauphin... ».

37. Archives Départementales de l'Isère, origin. parchemin, *Invent. Généralité*, I, 145 : 95 ; Cf. U. Chevalier, *Regeste Dauphinois*, Valence, 1921, t. 3, n^o 16939. « ... A Serres, le 13 octobre 1306, Humbert I^{er}, dauphin de Viennois, accorda aux Juifs Morel d'Amboise et Amyl de Tours la permission de séjourner et de commercer par toute sa terre, baronnie et district, de faire leur résidence à Grenoble et d'y prêter de l'argent sur gages et billets pendant quatre ans à partir de la Toussaint moyennant 20 livres viennoises de monnaie courante chacun, plus 10 à la fin de chaque exercice les tenant quittes de 40 livres d'entrage... ».

38. Archives Départementales de l'Isère, 8 B 622, Compte de la châtellenie de Serres, f^o 19 r^o (XXIII).

39. Archives Départementales de l'Isère, 8 B 631, Compte de la châtellenie de Serres, f^o 47-51.

40. Marcellier, *Inventaire du Gapençais*, II, exemplaire de Grenoble, f^o 287a.

Pour conclure, il nous a paru important de nous arrêter sur trois points qui intéressent l'histoire de l'implantation de ces petites communautés juives à la limite du Dauphiné et de la Provence entre le XIII^e et le XIV^e siècle. Le premier sera de constater avec P. Poindron, dans son étude sur « L'Expansion du Comté de Provence vers le Nord sous les premiers Angevins (1246-1343) »⁴¹, que les seigneuries de Tallard et de Vitrolles et leurs mandements étaient situés « dans des terres delphinales sous suzeraineté provençale ». Le second point sera de retenir que la seigneurie de Tallard avait été donnée aux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 23 août 1215, par Tiburge d'Orange et son neveu Raimbaud⁴². Feraud de Barras, grand commandeur de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, prèta hommage à Charles d'Anjou le 28 juillet 1262 pour cette seigneurie ainsi que pour tous les autres biens de l'Hôpital situés dans le diocèse de Gap, selon un document où sont énumérés les mandements faisant partie de la seigneurie⁴³. Lorsque les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem échangèrent le 7 mai 1323 la terre de Tallard avec Arnaud de Trians, maréchal de l'Église romaine, cet échange fut approuvé par le comte de Provence⁴⁴ qui érigea Tallard en vicomté en l'année 1326. La seigneurie de Vitrolles faisait elle aussi partie des biens que l'Hôpital possédait dans le diocèse de Gap et qui avaient été hommés à Charles d'Anjou. Manosque, comme Tallard et Vitrolles, était donc dans la mouvance de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem ; c'est ce qui peut expliquer les échanges particuliers que semblent avoir entretenus avec les Juifs de Manosque les membres des communautés juives qui ont vécu entre ces *castra* et Manosque au XIII^e et au XIV^e siècle. On notera encore que Vitrolles, comme Pelleautier, était située sur une ancienne voie qui conduisait de Arles à Briançon. Ce chemin ne suivait pas les bords de la Durance mais passait au contraire à une assez grande hauteur sur le flanc des montagnes. Il existe dans Vitrolles un vieux chemin nommé le *chemin ferré* qui marque la direction de cette voie⁴⁵. Le dernier point sur lequel nous nous arrêterons intéresse la vie des Juifs du comté d'Embrun, « débris de l'ancien comté de Forcalquier, lambeau de l'état démembré de Provence »⁴⁶. Nous avons trouvé très peu de mentions intéressantes des Juifs ayant vécu dans l'Embrunais au XIII^e et au XIV^e siècle, en dehors de *rabbi* Isaac de l'Éspinasses. C'est pourquoi il est intéressant de noter avec P. Poindron qu'en 1155 Raymond-Bérenger, comte de Barcelone, avait donné à Guillaume, archevêque d'Embrun, les *castra* de Beaufort, Bréziers et le Sauze situés sur la rive gauche de la

41. *Provence Historique*, t. XVIII, fasc. 72, 1968, p. 218-220. Les informations que nous donnons à la suite, sans autres indications, ont été reprises dans l'article de P. Poindron et vérifiées par nos soins.

42. *Cartulaire général des Hospitaliers*, t. II, p. 177, n° 1444 ; U. Chevalier, *Regeste Dauphinois*, t. II, Valence, 1913, col. 85, n° 6326.

43. Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B 361 ; *ibid.*, B 172, f° 6 v° (copie fautive) ; *Cartulaire Général des Hospitaliers*, t. III, p. 36, n° 3035 ; U. Chevalier, *Regeste Dauphinois, o.c.*, t. 2, col. 678, n° 9886.

44. J. Roman, « Autour d'Arnaud de Trians, vicomte de Tallard », dans *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4^e série, t. XV, 1901, p. 245.

45. J. Roman, *Répertoire Archéologique du Département des Hautes-Alpes*, Paris, 1888, col. 98.

46. Th. Sclafert, *Le Haut-Dauphiné au Moyen Âge*, Paris, 1926, « L'Embrunais », p. 667.

Durance, face à Espinasses, qui est situé sur la rive droite. Dès lors, ces seigneuries appartenirent aux archevêques d'Embrun sans cesser de faire partie du comté de Provence. Aujourd'hui, la commune du Sauze, est située dans le canton de Savines, et les communes de Bréziers et Rochebrune, auquel est rattaché le hameau de Beaufort, sont situées, comme Espinasses, dans le canton de Chorges. Elles prolongent aujourd'hui le département des Hautes-Alpes sur la rive gauche de la Durance en souvenir de la réunion de ces mandements au Dauphiné en 1458⁴⁷.

La suzeraineté du comte de Provence sur ces contrées a certainement facilité l'établissement même temporaire de Juifs dans les seigneuries ou mandements évoqués, tous situés sur des voies de passage où pouvait s'exercer leur négoce. Esparron, Vitrolles et Pelleautier étaient situées sur l'ancien chemin allant d'Arles à Briançon ; Tallard, où se fabriquaient et se vendaient des radeaux⁴⁸, comme Espinasses, étaient situés sur la voie fluviale que représentait alors la Durance.

Gérard E. WEIL.

47. P. Poindron, « L'Expansion du Comté de Provence... », dans *Provence Historique*, o.c., p. 219 ; J. Roman, *Dictionnaire Topographique du Département des Hautes-Alpes...*, Paris, 1824.

48. Th. Sclafert, o.c., p. 725.

**JUIFS DES SEIGNEURIES DE TALLARD ET DE VITROLLES
BAILLIAGE DE SISTERON - COMTE DE PROVENCE**

NOMS	LIEUX	DATES	NATURE DE L'ACTE	SOURCES
<i>Mandement de Tallard</i>				
Elias de Ventayrolo	Tallard	ca. 1287	Décès à Tallard de son épouse convertie	Shatzmiller p. 95
Elias de Ventayrolo	Manosque	1287-1297	Procès de Manosque pour enterrement secret	ABR., 56 H 904, f° 72
Isaac fils de Joseph	Tallard	1304	Copie un rituel de rite bourguignon	Ms. Parme 654
Netan'el fils de Salomon	Tallard	1304	Acquiert le manuscrit	Ms. Parme 654
Benjamin de Tallard	Tallard	XIII ^e -XIV ^e s.	Rabbin fils de Isaac de l'Espinasse	Ms. Munich Talmud n° 95
Isaac fils de Jehudah ha-Kohen	Arles	1305-1306	Cité par Qalonymos ben Qalonymos	Ms. Ben Zevi n° 4073
Magister Isaac Cohen de Tallard	Manosque	XIV ^e s.	Procès devant la Cour de l'Hôpital	Shatzmiller p. 12-13 ; 43-49
Isaac fils de Jehudah Cohen de Tallard	Manosque	XIV ^e s.	Signataire d'une consultation rabbinique	Ms. Oxford 2250 n° 114
Magister Isaac Cohen	Manosque	XIV ^e s.	Signataire d'une consultation rabbinique	Ms. Vienne heb. 24
Juif anonyme de Tallard	Veynes	1310-1311	Reçoit pour l'intérêt d'un prêt de 200 l. : 30 l. de monnaie faible	ADI, 8, B 608 bis, f° 19 r°
Blanca soror magistri Ysac Cohen	Manosque	1310	Procès de Manosque	ABR., 56 H 963, f° 35 v°
Amideus f. magister Isaac de Tallard	Manosque	1312-1316	Procès de Manosque	Shatzmiller p. 106
Leoneta fille de Bendich Leo	Manosque	1312-1314	Femme d'Amideus fils d'Isaac de Tallard	Shatzmiller p. 174
Mag. David frater magistri Ysac	Manosque	1331	Procès de Manosque	ABR., 56 H 964, f° 18 v°
Aquiné de Tallard	Serres	1340	Pour la pension de sa vigne : 5 fl.	ADI, 8, B 624, f° 65-72
Aquiné de Tallard	Serres	1341	Pour la pension de sa vigne : 5 fl.	ADI, 8, B 625, 1 ^{er} cahier
Conon	Pelleautier	1344	Créancier, vente de laine de mouton	AHA, Inv. Savine, E 12, 13a
Conon	Pelleautier	1344	Echange d'immeubles	AHA, Inv. Savine, E 12, 13a
Agnuet	Serres	1345	Paye pour la pension de sa vigne : 5 s. de gros	ADI, 8, B 629, f° 3 r°
Acquinon fils d'Amigée	Gapençais	- 1350	Créance sur des chrétiens	ADI, 8, B 638, f° 192 r°
<i>Mandement de Vitrolles</i>				
Joce d'Esparron	La Balme	1306	Expulsé de France, se donne au dauphin Humbert I ^{er}	ADI, Minutes du notaire Jean de Saint-Denys n° 116
Vialon dit Vitrole	Serres	1337 ¹	Contribue au droit de sauvegarde pour 1 l. de cire	ADI, 8, B 622, f° 19 r° (XXIII)
Vialon ?	Serres	1346-1348	Vend des sacs pour emmagasiner l'avoine du dauphin	ADI, 8, B 631, f° 47-51
Vialon ?	Serres	1347-1348	Vend 1 maison sur la rue publique à B. d'Agnitis	Marcellier, Inv. Gap. II, 287a
Vialon ?	Serres	1347-1348	Vend 1 maison rue supérieure au même, notaire à Serres	Marcellier, Inv. Gap. II, 287a

Légende : ABR. = Archives Dép. des Bouches-du-Rhône ; ADI. = Archives Dép. de l'Isère ; AHA. = Archives Dép. des Hautes-Alpes.